

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

nbre de membres :

Séance du 3 avril 2026, 20h

afférents au

conseil : 15

en exercice : 15

qui ont pris part à la

délibération : 15

15 Pour

Date de la convocation

30/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; M. LEVEILLEY Jean-François ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme DELATHIERE Sarah ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. SQUILLACE Anthony (arrivée à 20h07) ; M. TAVEL Wolfram ; M. VINCENT Raphaël ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BOURÉ Alexandre.

Absents / Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme DEMITRES Rolande.

Objet de la délibération : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Affaire n°18/2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjointes,

Vu les arrêtés municipaux du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions à Mme Marie-Josèphe THIERCELET, M. Yves WITKOWSKI et Mme Laetitia BOUVIER à compter du 10 avril 2026.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que pour une commune de 1 130 habitants, le taux de l'indemnité du Maire est de 55.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que pour une commune de 1 130 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Adjoint est fixé à 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que Mme le Maire souhaite diminuer le montant de son indemnité à 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que Mme le Maire souhaite diminuer le montant des indemnités des adjoints, avec leur accord, à 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes en exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **DIT** que les indemnités du Maire et des adjoints seront perçues à compter du lendemain du jour de la présente délibération ;
- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Yvette VALLIN



ANNEXE A LA DELIBERATION DU 3 AVRIL 2026.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES
AU MAIRE ET AUX ADJOINTS.**

**DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND**

POPULATION (totale au dernier recensement) : 1 130 habitants.

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjointes ayant
délégation = **4 926.05 €**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
Mme Yvette VALLIN	43 % 1 767,52 €		43 % 1 767,52 €

B. Adjointes au Maire titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1 ^{ère} Adjointe : Marie-Josèphe THIERCELET	18 % 739,89 €		18 % 739,89 €
2 ^{ème} Adjoint : Yves WITKOWSKI	18 % 739,89 €		18 % 739,89 €
3 ^{ème} Adjointe : Laetitia BOUVIER	18 % 739,89 €		18 % 739,89 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUE : 3 987,19 €

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjointes ayant délégation)

Fait à Virieu le Grand, le 8 avril 2026.

Le Maire,
Y. VALLIN.



Accusé de réception en préfecture
001-210104527-20260403-D20260403_014-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

